

Le jeu de paume de Brouage

► Philippe Duprat

De la naissance de la citadelle de Brouage, en 1555, à son déclin historique, avec l'envasement de son port et la création de l'arsenal de Rochefort en 1666, il se passe à peine un siècle, riche en événements : c'est exactement dans l'espace de cette courte apogée que s'inscrit le jeu de paume de Brouage. L'histoire singulière de cet établissement de loisir est étroitement liée à l'explosion du commerce du sel, à la violence des guerres de religion et à l'instauration de l'absolutisme louis-quatorzien.

Dans un numéro récent de *Roccafortis*, consacré au jeu de paume de Rochefort¹, nous avons analysé les origines et le développement de ce jeu très apprécié par les rois et princes mais aussi par les bourgeois et militaires aux XVI^e et premier XVII^e siècles. Il s'est beaucoup répandu à cette époque dans le Centre-ouest où l'on compte au moins 72 salles de jeux de paume dans 30 villes (enquête encore incomplète). On constate la très nette prééminence du Poitou (45 jeux de paume dans 15 villes). En Anais et Saintonge, on compte 20 jeux (dont 8 à La Rochelle et 4 à Saintes, un à Tonnav-Charente, à Brouage et à Rochefort). Après avoir étudié ce dernier, plus tardif, nous étudions celui de Brouage.

Nous renvoyons également à cet article précédent qui décrit précisément les techniques du jeu et les bâtiments adaptés : une salle de jeu (la « cage ») précédée d'une structure d'entrée (la « despeuille », sorte de vestiaire où l'on pouvait aussi se désaltérer), le tout étant appelé « tripot ».

Localisation et structure du jeu à Brouage

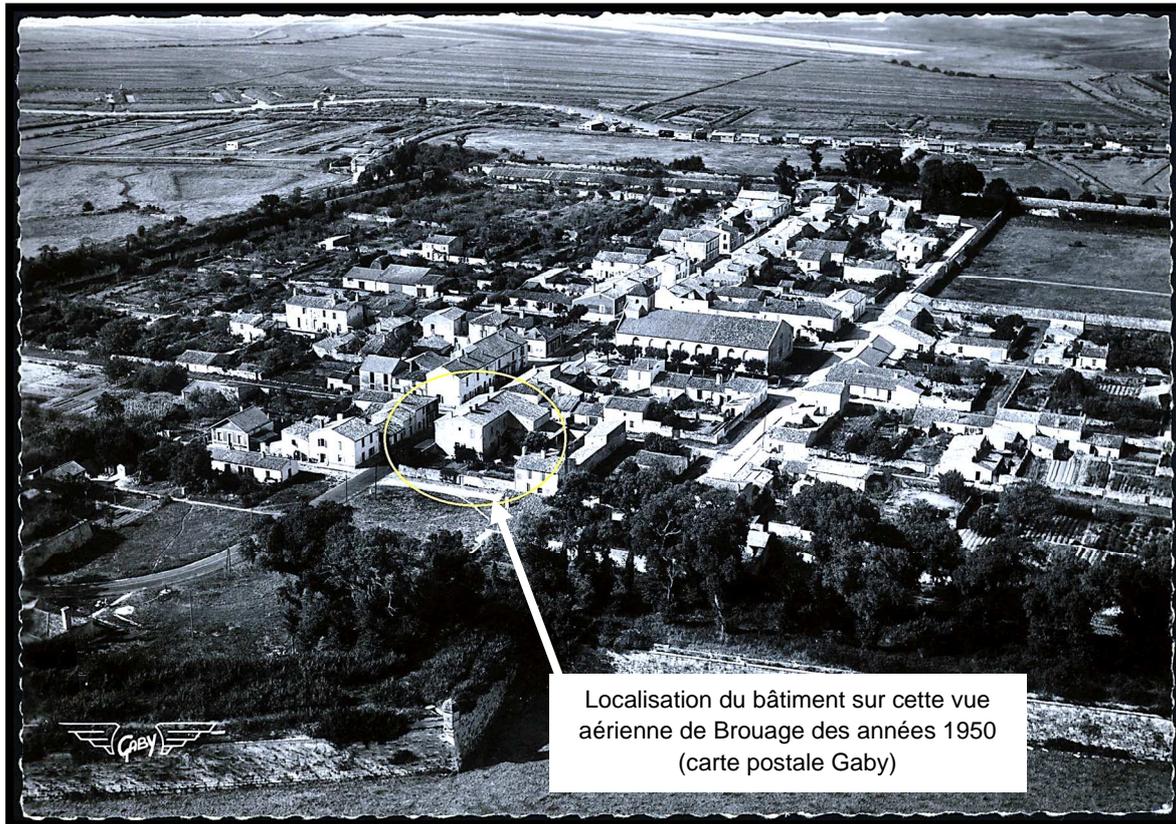
Nous savons que le jeu de paume était situé dans la partie sud de la ville, à l'angle de la rue du Québec (rue principale) et de la rue Saint-Luc², tout près de la place d'armes abritée par le bastion d'Hiers : il correspond à l'actuelle salle des fêtes, toujours appelée « salle du jeu de paume ».

À la différence du jeu de Rochefort, les documents conservés sur Brouage (plans et actes notariés³) ne fournissent aucune indication précise sur les bâtiments eux-mêmes et la disposition exacte des lieux. On suppose que la partie longue du rectangle formé par la cage longeait la rue principale (rue du Québec), le segment court donnant sur la rue Saint-Luc, soit à peu près l'équivalent d'une parcelle-type, dans le plan initial de Brouage : 100 pieds (32,40 m) sur 25 (8,10 m). Ces dimensions correspondent à peu près aux canons classiques des jeux de paume (30 m sur 10) : la cage de Brouage n'est pas très large par rapport à sa longueur, mais celle-ci devait intégrer une partie antérieure servant de vestiaire. Cette structure d'entrée devait donner sur la rue Saint-Luc.

¹ Ph. Duprat, « Le jeu de paume à Rochefort », *Roccafortis* n° 58, septembre 2016, p. 29-42.

² C'est à cet endroit qu'il est localisé par J. et E. Vigé (*Brouage II...*, *op. cit.*, n° 84, p. 302). Un acte de 1629 donne cette précision : « le jeu de paume avec un append faisant le coin de la rue Bonnaventure [actuelle rue Saint-Luc] et Sainte-Catherine [actuelle rue du Québec]. AD 17, 3 E 3105, Pièce 3, 05/01/1629.

³ Je remercie vivement Jean-Pierre Dinand, qui m'a apporté son concours précieux dans le travail de transcription des documents manuscrits conservés aux Archives départementales de La Rochelle.



Localisation du bâtiment sur cette vue aérienne de Brouage des années 1950 (carte postale Gaby)

Rien de précis n'est visible sur les anciens plans de Brouage, presque tous étant centrés sur les fortifications. C'est le cas du plan le plus ancien, daté de la 2^e moitié du XVI^e siècle : ce plan (dit PRO, Public Record Office et conservé en Angleterre) révèle un premier état du rempart en cours d'empierrement du côté nord⁴, donnant sur le havre, et montre une amorce d'urbanisation : des séries de façades avec « pignon sur rue » ne tenant aucun compte du jeu de paume qui existait depuis une quinzaine d'années. Les autres plans ne sont pas plus précis de ce point de vue. Il faut attendre le cadastre de 1875 (dit « napoléonien ») pour constater que la parcelle du jeu de paume n'est que partiellement construite, à l'image de l'édifice qui subsiste aujourd'hui : un grand bâtiment quadrangulaire doté d'un complément le long de la rue Saint-Luc, et donnant sur un espace de jardin au sud.

Une carte postale Gaby, datant des années 1950, montre la même structure en élévation : une

grande maison couverte d'un toit à deux pans asymétriques, dont l'un se prolonge partiellement le long de la rue Saint-Luc, et son jardin au sud, fermé par un mur.

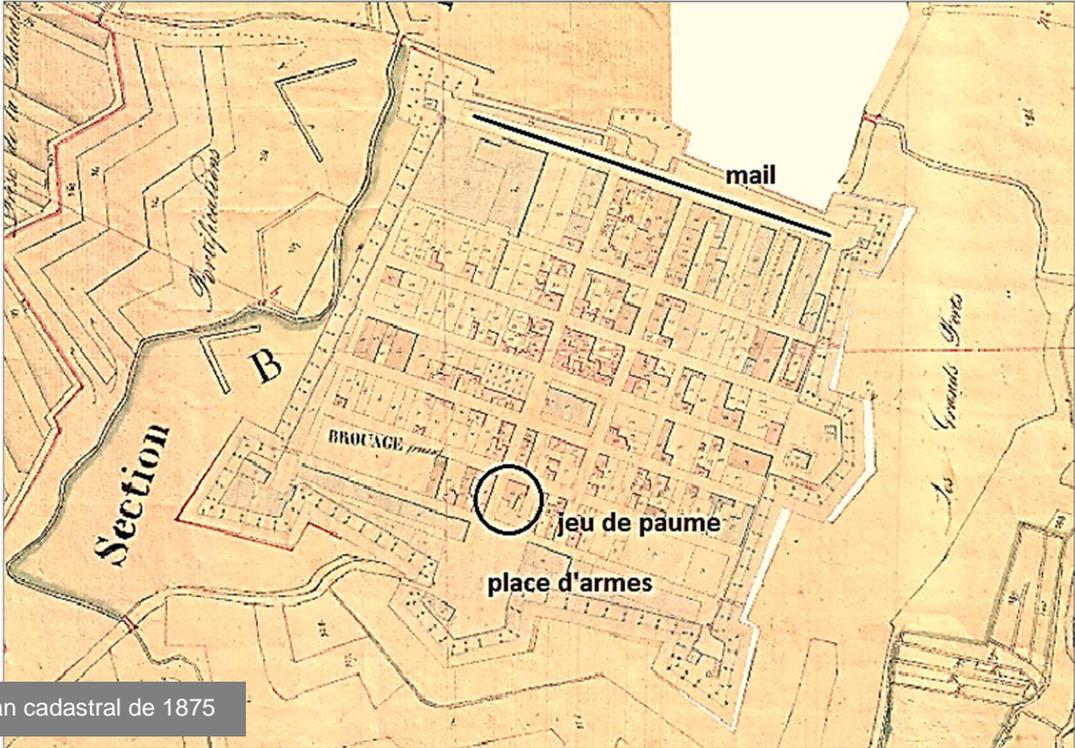
Cette structure, figée depuis la fin du XIX^e siècle, demeure la même actuellement, malgré d'importants travaux récents⁵. Ce qui semble persister sur l'ensemble des documents depuis le XIX^e siècle, c'est la grande entrée (avec linteau de bois) sur la rue Saint-Luc, dont on ignore l'ancienneté. L'espace de jardin au sud a été couvert d'une maison moderne dans la 2^e moitié du XX^e siècle. Au bout du compte, les incertitudes et les transformations sont telles qu'il est quasiment impossible de reconstituer le jeu de paume d'origine.

Les actes notariés consultés mentionnent cinq chambres basses dotées de boutiques, « en appant » du jeu de paume, sur lesquelles nous reviendrons : elles dépendaient de la cage elle-même, ou s'y adossaient.

⁴ D'après l'état d'avancement des travaux, on peut situer ce plan juste après le siège de 1570, avant l'achèvement du rempart empierré en 1575.

⁵ Dans un premier temps (2^e moitié du XX^e siècle), l'élévation de la maison a été rabaissée au niveau d'un rez-de-chaussée, avec création de 6 ouvertures sur la rue principale. Puis la « salle des fêtes »

a fait l'objet d'un remaniement très récent (années 2000), sans augmentation de surface : réédification d'un étage, réduction à 4 ouvertures au rez-de-chaussée et 4 à l'étage côté rue principale, création de 4 ouvertures sur la rue Saint-Luc.



Plan cadastral de 1875



Brouage, salle des fêtes (ancien jeu de paume), photos prises en 2015

Un XVI^e siècle tourmenté

La construction d'un jeu de paume dans une cité est inséparable de l'existence d'une population disposant d'un certain train de vie. C'est le cas pour Brouage au XVI^e siècle, mais la cité portuaire, en pleine expansion à cette époque, subit quelques dommages, alors que se développent les guerres de Religion.

Le raz-de-marée de l'hiver 1566-1567

Un document notarial du 29 juillet 1567 fait état d'un raz-de-marée destructeur à Brouage⁶. L'acte est passé à la demande de Pierre Relion, marchand, habitant Hiers, assisté de quatre témoins⁷ pour assurer « la vérité des faits ».

La catastrophe s'est déroulée « en temps d'hiver dernier passé », c'est-à-dire en novembre ou décembre 1566. C'est un véritable cataclysme qui s'est abattu sur le littoral charentais, et les dégâts sont considérables : un témoin signale « que à mesme temps lesd. inondations de euaes et ventz auroyent ruyné et mis par terre plusieurs autres maisons et edifices aud. lieu de Brouage ». La tempête a en effet soufflé deux des bâtiments emblématiques de la ville nouvelle, solidement construits, mais ouverts à tous vents. La halle, pourtant faite de « gros bois de chaisne et de puissans pilhiers » n'a pas résisté. Egalement abattu, le jeu de paume, dont la toiture repose sur de gros piliers de bois laissant de larges ouvertures, et qui a donné une forte prise aux vents violents.

Brouage vient d'être fondée à peine dix ans plus tôt (1555) sous le nom de Jacopolis par Jacques II de Pons, baron de Mirambeau, pour protéger le port (le « havre de Brouage »), lieu de chargement du sel et de déchargement de lest, qui fonctionne sans protection et dans une certaine insécurité depuis des dizaines d'années. En 1566, les

fortifications ne sont pas encore élevées : on mise encore sur la protection naturelle constituée au nord par le havre et à l'est par le chenal de Boivin. C'est dire que la ville nouvelle reste particulièrement vulnérable aux sièges, mais aussi aux tempêtes et ouragans⁸.

La halle, bâtie par Jaques II de Pons, n'est toujours pas reconstruite en juillet 1567, à la différence du jeu de paume, que « ledict Guillet a fait reedifier puis quatre ou cinq mois en çà ou environ », soit à peine trois mois après le désastre. Compte tenu de l'importance des dommages et des difficultés multipliées dans une zone humide, la réparation en 90 jours d'un édifice aux dimensions imposantes constitue une performance. Il faut toutefois ajouter qu'Étienne Guillet, propriétaire-bâtitteur du jeu de paume, dispose de gros moyens : il n'est autre que le financier de Brouage.

Étienne Guillet et la création de Jacopolis

Pour bien cerner le rôle de ce personnage, il faut revenir sur les circonstances de la fondation de la cité. Bien avant 1555, Brouage est une plate-forme de commerce du sel⁹. Le lieu tire son nom de La Brouage, qui désigne à l'origine le chenal de Broue¹⁰. Depuis le XI^e siècle, tout semble montrer que Broue et son port dominant le commerce du sel dans la région jusqu'au XV^e siècle¹¹. À partir de cette époque, l'envasement de cette partie Est du chenal conduit à l'abandon du port de Broue au profit d'un débarcadère naturel aménagé bien plus avant dans le golfe, appelé le « havre de Brouage » : le large chenal qui y conduit depuis l'océan, assimilé – comme la Seudre – à un bras de mer au XI^e siècle¹², est encore qualifié de fleuve côtier dans le premier tiers du XVI^e siècle¹³, au même titre que la Charente.

⁶ Arch. Dép. Gironde, 3 E 7279, fol. 209 v°, 29 juillet 1567, dans *AHSA, LXVI, Documents relatifs aux « isles de Xaintonge »*, par Alain Braastad, Pascal Even et Marc Seguin, 2016, p. 151-152.

⁷ Il s'agit de M^e Jehan de Cymetière, sieur de Thézac et juge sénéchal de l'île et baronnie d'Oleron (habitant de Marennes) ; Héliès de Lalouhe, sieur de La Crèche (habitant d'Hiers) ; Jehan Berton le jeune, marchand (habitant d'Arvert) ; Jehan Gaultier, serviteur d'Étienne Guillet, lui-même receveur des tailles pour le roi en Saintonge.

⁸ Les premières fortifications en terre (plan carré) ne seront élevées qu'en 1569.

⁹ Pour tout ce qui touche à l'histoire de Brouage aux XV^e et XVI^e siècles, voir documents et analyses de Marc Seguin que nous avons beaucoup utilisées (*AHSA, LXVI, op. cit.*, p. 137-186).

¹⁰ *Broatica [canalis]* : littéralement « le chenal de Broue » (*Broa*). On trouve *broatga [canalij]* en 1047 (Cartulaire de Notre-Dame de Saintes n° I, *AHSA IV*, 1877) et *Broagia [canalij]* en 1254 (Cartulaire

saintongeais de la Trinité de Vendôme n° LXXXVII, *AHSA XXII*, 1893).

¹¹ Le site castral de Broue et le commerce du sel, le lien avec la place de Brouage : il s'agit de l'une des grandes problématiques explorées depuis 2011 par le Projet Collectif de Recherche sur *Les marais charentais au Moyen Âge et à l'époque moderne : Peuplement, environnement et économie*, sous la direction d'Eric Normand et d'Alain Champagne. La Société de Géographie de Rochefort y participe.

¹² *Duobus bracchiis maris, canali videlicet Suidra et Broatga* : « deux bras de mer, à savoir le chenal de la Seudre et celui de la Brouage » (Cartulaire de N.-D. de Saintes, *op. cit.*).

¹³ « la rivière de Charante et Brouaige [...] lesquels fleuves descendent à la mer, par lesquels ils [les marchands] peuvent à souhait et à désir sans entrer en mises de voiture avoir expédition de leurs fruits, denrées et marchandises » (Médiathèque de Saintes, ms 141 n° LXXVII, p. 109, 1528, dans *AHSA LXVI, op. cit.* p. 141).



Plan dit PRO,
Brouage, vers 1570

D'où le nom de *Jacopolis-sur-Brouage* donné à la ville nouvelle fondée en 1555 par Jacques II de Pons, seigneur d'Hiers. Ce nom ne résistera pas longtemps à l'appellation naturelle de *Brouage*, qui s'accompagne du glissement rapide d'affectation – du canal à la ville : celle-ci, envisagée dès 1492, est l'objet de toutes les convoitises, attisées par les énormes profits que promet le très actif commerce de l'or blanc, qui s'étend alors jusqu'à l'Europe du nord. Jacques de Pons y investit une grande partie de sa fortune, mais il n'est pas le seul. Dès le premier XVI^e siècle une cinquantaine d'armateurs et négociants en sel (« marchands », « bourgeois ») réside dans le secteur (Hiers, Marennes, Arvert, etc.) et pousse à cette création.

Parmi eux, deux financiers principaux se détachent : Jean Relion (contrôleur des tailles en Saintonge, dont la famille est originaire d'Hiers – on a vu qu'un Pierre Relion est à l'origine du document de 1567) et surtout son beau-frère Étienne Guillet, lui-même receveur des tailles à Saintes : « l'argent du roi – et du contribuable – est ici affaire familiale¹⁴ ». La famille Guillet, spécialisée dans le négoce du sel, semble, selon Marc Seguin, originaire de Moëze. Ces deux familles comprennent que l'avenir est à Brouage et y font de gros investissements. Étienne Guillet participe à l'érection de la ville, acquiert d'immenses étendues de vases situées entre Brouage et l'océan, et y fait aménager de nouvelles salines, se dotant ainsi d'un « petit royaume du sel » extrêmement lucratif.

¹⁴ Marc Seguin, *AHSA LXVI*, op. cit. p. 149.

Un homme d'affaires opportuniste

Cet entrepreneur avisé doit aussi jouer avec une situation politique complexe, celle des guerres de Religion : opportuniste, il « module ses convictions religieuses en fonction des nécessités ». Il penche d'abord pour la Réforme, tout en donnant des gages au roi – auquel il doit sa charge – par le financement de la campagne saintongeaise de Montluc en 1568 (lors de la seconde guerre) : bénéficiant à la fois de la protection de la reine de Navarre et de celle de Charles IX, et usant de ses innombrables relations, il approvisionne – et subventionne – les deux camps. En 1569, l'engagement catholique d'Étienne Guillet semble assuré. Réfugié à Bordeaux en 1569, il soutient financièrement les catholiques saintongeais en situation extrêmement précaire.

Après les victoires de Jarnac puis de Moncontour en octobre 1569, les catholiques ont repris l'offensive dans le secteur¹⁵. Le capitaine Villiers, dit La Rivière-Puytaillé, s'empare successivement de Saintes, de Royan et de Marennes : puis il disperse la garnison protestante de Brouage. Il entreprend en novembre 1569 de fortifier – sommairement – la ville avec un fossé et un parapet de fascines et de terre dessinant une enceinte carrée, dotée d'amorces de tours empierrées dans les angles. C'est dans ces circonstances qu'Étienne Guillet, pressé de retrouver ses marais, commet l'erreur fatale de rentrer à Brouage à la fin de 1569, à la suite des armées royales.

¹⁵ Pour ces péripéties (contexte et siège de Brouage) voir : Éliane et Jimmy Vigé, *Brouage, Ville d'histoire et place-forte*, Saint-Jean-d'Angély, 1989, p. 18-20 ; Marc Seguin, *AHSA LXVI*, op. cit.

Guillet victime de la guerre du sel

Car la réaction protestante ne se fait pas attendre, et en juin 1570 les huguenots, qui ont complètement rétabli la situation, assiègent Brouage par terre (tranchées d'approche au sud-ouest, jusqu'à quelques mètres du fort) et par mer (une vingtaine de vaisseaux, dont une haute caraque vénitienne qui chasse du havre les galères protégeant la place, et pilonne la face sud-ouest de Brouage grâce au tir plongeant de ses canons et arquebuses). Cette attaque conjointe crée rapidement une brèche dans la levée de terre encore fraîche. La garnison (11 compagnies dirigées par le lieutenant Orean et le comte de Coconas, en l'absence du gouverneur Rivière) se retrouve vite en mauvaise posture. Orean risque une sortie au sud-ouest, rapidement refoulée ; La Rivière bloqué au Pas de Marennes, part pour Saintes chercher du renfort et se fait tuer au Douhet le 9 juillet.

Démoralisée, la garnison de Brouage capitule le 11 juillet. Coconas et Orean obtiennent de sortir libres avec leurs troupes (non sans que certains soldats subissent les exactions des soldats huguenots malgré l'accord conclu¹⁶), mais Guillet est arrêté – sur ordre de Jeanne d'Albret – par le colonel du Poyet et transféré à La Rochelle où il est pendu pour trahison de la cause huguenote¹⁷ : son double jeu était patent tout au long du conflit. Mais la vraie raison de cette exécution est liée au négoce du sel, véritable nerf de la guerre. À ce moment du conflit, les huguenots disposent de toute la production de sel des « isles de Brouage », soit une valeur de « plus de douze cens mil frans »¹⁸, somme considérable : à la différence du roi, contraint de traiter, ils ont les moyens financiers de poursuivre le combat. En pareil contexte, les trente mille écus de rançon proposés par le riche Guillet pour se libérer¹⁹, comptent peu dans la balance. Et les négociants rochelais ne sont pas fâchés de voir ainsi éliminé leur concurrent le plus redoutable.

¹⁶ Un témoignage édifiant montre les conditions réelles des « capitulations » pendant ces périodes troubles : « il y en a une partie qui se sont sauvés et l'autre partie tués, d'autant qu'il y avoit un pont pres d'Yers par lequel il falloit qu'ils passassent tous pour s'en aller à Xaintes, lequel pont l'ennemy fit rompre, de sorte que les pauvres soldats entroient dans la boue jusques à la ceinture où illec on les tuoit et les devalisoient et mettoient en chemise, contre la promesse qu'iceux ennemis avoient faite » (A. M. Bordeaux, ms 776, AHSA, *op. cit.* p. 161).

¹⁷ La date précise de l'exécution n'est pas connue, mais elle se situe peu après le siège. La Popelinière (*La vraie et entière histoire des troubles et choses mémorables avenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins, depuis l'an 1562, 1571*, fol. 442 V°) et Agrippa d'Aubigné (*Histoire universelle*, t. III, 1568-1572, Paris, 1889, p. 198-199) en évoquent le prétexte officiel : lors de la prise

Le jeu de paume dans l'héritage

Nous ne connaissons qu'un nom de propriétaire du jeu de paume de Brouage au XVI^e siècle, celui de son créateur, Étienne Guillet. En construisant à ses frais dès 1555 cet établissement²⁰, l'homme d'affaires ne se contente pas de se poser en notable, évergète de Brouage : il fait aussi un investissement, car le jeu de paume est alors en pleine expansion sur l'ensemble du territoire, et une « ville neuve » bâtie sur l'or blanc apporte des gages solides de succès pour une telle entreprise. Le propriétaire d'un jeu de paume fait fructifier son bien en l'affermant à un maître-paumier qui gère et exploite la salle. Hélas nous ne savons rien des conditions concrètes de cette première phase de l'exploitation.

Ce qui est assuré, c'est que dès le début de son existence, l'affaire est assez juteuse à Brouage pour que Guillet reconstruise en trois mois sa salle dévastée par la tempête de 1566 : sa mort tragique en 1570 n'a toutefois pas mis fin à l'entreprise familiale.

Que devient la fortune d'Étienne Guillet après 1570²¹? Celui-ci laisse un fils (qui meurt peu après) et trois filles (Arnaude, Jeanne et Perrine) qui se partagent à parts égales l'énorme héritage. Elles attirent les beaux partis : Perrine épouse M^e Geoffroy de Montaigne, conseiller du Parlement à Bordeaux. Leur fils, Raymond, sera lieutenant général au siège de Saintes, et, une fois veuf, devient abbé de Sablonceaux, puis évêque de Bayonne. Mais c'est la descendance d'Arnaude, l'aînée, qui se distingue. De son mariage avec René Briaud, sieur de Fief-Leuraud à Saint-Just (mort en 1575), naît une fille, Jeanne : elle sera unie à Guy de Lestonnac, conseiller au Parlement, fils de Richard de Lestonnac et de Jeanne Eyquem de Montaigne, qui n'est autre que la sœur de l'auteur des *Essais*. Comme le souligne Marc Seguin, la petite-fille du

précédente de Brouage par les catholiques, il aurait laissé violer par la soldatesque des femmes huguenotes venues se réfugier dans sa maison. Il aurait aussi laissé assassiner dans cette même maison un de ses cousins.

¹⁸ AHSA, *op. cit.*, p. 161.

¹⁹ Agrippa d'Aubigné rappelle que Guillet « eust bien payé » cette rançon et regrette « qu'on ne l'en voulut ouyr » (*Histoire universelle*, *op. cit.*, p. 199).

²⁰ Le coût d'un jeu de paume, à Paris, au XVII^e siècle, oscille entre 9 000 et 45 000 livres. Le jeu de paume des Flageolles, à Poitiers, est vendu pour 10 000 livres en 1586. Celui de Rochefort est vendu (avant démolition) 8 000 livres en 1741.

²¹ Nous suivons ici l'enquête remarquable de Marc Seguin, AHSA LVI, *op. cit.* p. 162-sqq.

pendu de 1570 « est donc à la fois la nièce par alliance de Montaigne et la belle-sœur de Jeanne de Lestonnac la "sainte de Bordeaux" au début du XVII^e siècle ». Notons par ailleurs que les descendants de Guillet, définitivement dans le giron catholique, contribuent, grâce à l'argent des trois sœurs, à installer les jésuites à Saintes au début du XVII^e siècle et à Marennes en 1628, l'année même du siège de La Rochelle.

Du jeu de paume, il n'est plus question dans la documentation : est-il conservé dans la famille ? est-il vendu ? En tout cas il continue à fonctionner à Brouage, bien que les trente dernières années du XVI^e siècle y soient marquées par des affrontements incessants entre catholiques et protestants. À la victoire huguenote de juillet 1570 succède moins d'un mois plus tard la paix du 8 août, qui rend la place aux catholiques, jusqu'en mars 1574 où Brouage redevient protestante. Après le grand siège de 1577, qui s'achève par la capitulation des Réformés, Brouage restera définitivement aux mains des catholiques. La ville entre dans le domaine royal en 1578.

Le jeu de paume au XVII^e siècle : apogée et déclin

La relation de Thomas Platter en 1599

C'est juste après la promulgation de l'Édit de Nantes (1598), que Thomas Platter, un notable huguenot de Bâle, entreprend au printemps 1599 un long voyage à travers la France²², qui le mène du Languedoc à l'Anjou, par la vallée de la Garonne. Le matin du 5 mai il part de Royan, passe à La Tremblade, franchit la Seudre, traverse Marennes, Le Breuil, Hiers et arrive dans l'après-midi à Brouage²³ d'où il repart le lendemain après-midi pour La Rochelle par Moëze et Soubise. Il admire l'enceinte fortifiée et ses triples douves remplies d'eau, souligne les rues tirées au cordeau et les maisons basses qui la bordent, note que 500 à 700 militaires²⁴ gardent la ville, pour une population totale d'un millier d'habitants (dont fort peu de

femmes : « la plupart des femmes résidentes ne sont que des putes à soldats »).

L'académie équestre de Brouage

Mais Platter consacre son plus long développement à l'existence d'une « académie » (en français dans le texte) : « On y donne entraînement et enseignement aux jeunes gens de la noblesse et à d'autres seigneurs bien nés [...] : on leur apprend l'équitation, le saut à cheval, la danse, l'escrime, la mandore [mandoline] et autres choses du même genre » (comme l'art de la fortification). C'est exactement le programme enseigné dans les académies équestres qui se répandent en France au cours du XVI^e siècle, selon un modèle italien, et se multiplient au XVII^e siècle²⁵. L'établissement de Brouage²⁶ est tenu par un « recteur » pensionné par le roi, « vieux noble tout à fait imposant, qui continue à dresser lui-même les chevaux », aidé de maîtres spécialisés (escrime, ballet, musique, etc) à qui il verse un salaire. Les élèves (âgés de 14 à 20 ans) suivent un cursus de deux ans, à raison de 1 500 livres tournois annuels (sans compter la nourriture et l'habillement) : l'académie est donc réservée à des fils de la noblesse du deuxième ordre²⁷. « Le jeune homme n'a pas besoin [...] d'aller se former en Italie », ajoute Platter : cette académie a pu être fondée peu après la création de Jacopolis, où la présence italienne est attestée dès 1569²⁸, pour l'édification des premiers remparts, achevés en 1575 selon les canons de la fortification à l'italienne, avec bastions à orillons et demi-lunes, et bastionnets au milieu des courtines.

Le jeu de paume de Brouage

Mentionné par Platter, il est directement lié à l'académie : les élèves ne font pas que s'y distraire, ils viennent y apprendre à jouer pour parfaire leur formation. Ils versent au maître paumier « une rémunération globale ». C'est donc une activité régulière qui garantit à l'exploitant des revenus fixes grâce à une clientèle fidèle, aisée et « sportive ». Il faut y ajouter les membres de la pe-

²² *Le voyage de Platter – 1595-1599 (Le siècle des Platter II)*, introduction et commentaire par E. Le Roy-Ladurie, texte traduit par E. Le Roy-Ladurie et E. D. Liechtenstein, Fayard, 2000, p. 573-577.

²³ Il passe la nuit « chez un aubergiste néerlandais : de fait les étrangers sont largement majoritaires dans cette ville ».

²⁴ Selon une « monstre » de 1599, la garnison de base compte 410 hommes (7 compagnies), auxquels peuvent s'ajouter des renforts temporaires (J. et E. Vigé, *Brouage I...*, op. cit. p. 301-304).

²⁵ Voir Corinne Doucet : « Les académies équestres et l'éducation de la noblesse », *Revue historique* 2003/4 (n° 628), p. 818-836 ; cf. sa thèse de doctorat sur ces académies soutenue en 1998.

²⁶ Un des 8 existant en France au XVI^e siècle, avec les académies de Rouen, Caen, Saumur, Tours, Nevers, Lyon et Toulouse (Corinne Doucet, *ibid.* p. 819).

²⁷ Ces droits versés par les élèves sont dans la moyenne des tarifs pratiqués dans d'autres académies, comme celles de Lyon (1300 livres en 1747) ou Angers (1800 livres en 1761) – Corinne Doucet, *ibid.* p. 830.

²⁸ On relève les noms de quatre ingénieurs italiens, spécialistes d'architecture militaire, en particulier Francesco Orologio (originaire de Vicence) et Bernardino Rinieri da Colle, dit El Ballamarto (J. et E. Vigé, *Brouage I...*, op. cit. p. 207-208).

tite noblesse présente à Brouage, ainsi que les officiers de la garnison et leurs jeunes subalternes²⁹, qui constituent la part essentielle de la clientèle du jeu de paume, comme à Rochefort³⁰.

Le jeu de mail

Enfin, en complément du jeu de paume, Platter signale « un joli jeu de mail, bien droit, où les jeunes élèves viennent se distraire ». Ce jeu de tir et d'adresse, introduit en France au XVI^e siècle, se déroule en plein air (dans des rues dégagées ou de larges espaces) et consiste à franchir des obstacles en poussant une boule de bois à l'aide d'un maillet. Très populaire à Brouage, le jeu de mail se pratiquait dans la rue qui longe le port, notamment sa partie Est (appelée « rue du mail » dès l'origine, la seule à être plantée d'arbres).

À partir de 1620, les documents sont un peu plus nombreux : ils correspondent à l'apogée de Brouage, qui couvre la première moitié du XVII^e siècle (1626-1660), avec la construction de l'église (1608), l'installation des Récollets (1612), et surtout la mainmise de Richelieu sur la ville, dont il devient le gouverneur et le seigneur engagé. Il fait de Brouage la base arrière du grand siège de La Rochelle en 1628, tout en mettant en œuvre les somptueux remparts d'Argencourt (1628-1640) qui subsistent aujourd'hui. Après la mort du cardinal en 1642 et le bref épisode de la Fronde (où est impliqué Du Daugnon, le maître de la place), Mazarin récupère en 1654 la charge de gouverneur de Brouage et ses revenus conséquents. Dès lors s'annonce le règne de Louis XIV (qui visite Brouage en 1660 où il revoit Marie Mancini), le choix de Rochefort en 1666, comme grand arsenal du Ponant, et le début de la fin de Brouage.

Les propriétaires du jeu au XVII^e siècle

Au XVII^e siècle, les possesseurs du jeu de paume résident loin de Brouage (Poitiers ou Angoulême). Avant 1626, le propriétaire est un certain Philippe Perrin, mentionné comme décédé dans les actes notariés de la période 1626-1631. Son exécuteur testamentaire est Charles Pignon, « imprimeur de la ville de Poitiers », dont la carrière d'imprimeur-libraire débute peu avant mars 1604³¹. Dans les

actes de 1632, Charles Pignon est présenté comme « curateur testamentaire des enfans de Pierre Pignon son frère ». Ce dernier était, semble-t-il, maître paumier à Brouage en 1615³². Charles Pignon gère le jeu de paume et les chambres basses qui en dépendent en concluant des baux à ferme avec divers locataires, bien avant 1626, jusqu'au 6 mai 1633, date de sa mort. En 1659, c'est le « sieur de Bresme », résidant à Angoulême, qui possède le jeu de paume de Brouage : nous n'en savons pas davantage sur ce personnage.



Le jeu de mail au début du XVII^e siècle avec son parcours en plein air encadré d'arbres.

Location et entretien du jeu de Brouage

À Brouage, le jeu de paume est loué pour cinq ans au maître paumier. Le 25 février 1626, Charles Pignon « loue et afferme le jeu de paume et ses appareils » au maître paumier Jean Marchant³³, du 25 mars 1626 au 25 mars 1631, à raison de 150 livres-tournois par an, payables d'avance par demi-année³⁴. Charles Pignon doit toutefois, avant la réouverture du mois suivant, remettre en état « le pavé et la couverture dudit jeu de paume » ainsi que « les fenestres » : il s'agit de l'ensemble des ouvertures de la cage, protégées par des filets (la grille, les « dedans » et la galerie, ainsi les es-

²⁹ Notons, pour 1599, les capitaines des 7 compagnies de la garnison, parmi lesquels figurent Jean de Rivery, sieur de Potonville, Pierre de Comminge, sieur de Guitaut, Jean Acarye, sieur de Crazannes, Charles d'Espinay, sieur de Lamothe-Lalande, etc. (E. et J. Vigé I, *op. cit.* p. 302).

³⁰ Ph. Duprat, « Le jeu de paume de Rochefort », *op. cit.* p. 41-42.

³¹ A. de La Bouralière, « L'imprimerie et la librairie à Poitiers pendant les XVII^e et XVIII^e siècles » suivi d'un supplément à *L'imprimerie et*

la librairie à Poitiers pendant le XVI^e siècle, *Bulletin et mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXVIII, 1904, p. 209-214.

³² E. et J. Vigé II, *op. cit.*, p. 241. Nous n'avons pas retrouvé le document donné en référence par les auteurs.

³³ AD 17, 3 E 3102, 25/02/1626.

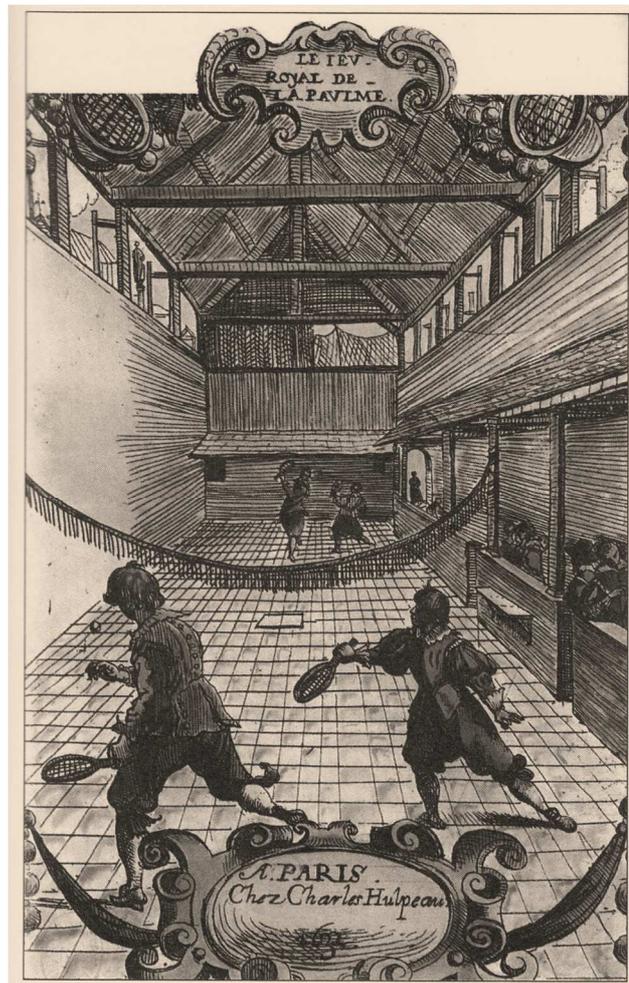
³⁴ À titre de comparaison, la ferme du jeu de paume de Rochefort s'élève à 200 livres par an en 1702.

paces entre les murs et le toit surélevé). Les réparations sont réalisées dans les délais et Marchant paie comptant les 75 livres de la première échéance de la ferme.

En 1631, Charles Pignon et Jean Marchant prolongent leur contrat dans les mêmes conditions (150 livres par an)³⁵. Mais cette fois, il faut remplacer l'ensemble du pavement, probablement d'origine et apparemment très dégradé (tout en réutilisant « le meilleur dudit vieux pavé »). Cela se fera en deux étapes : d'abord ce qu'on pourrait appeler le fond de court, puis, l'année suivante, la partie centrale, qui se rapproche de la « corde », c'est-à-dire le filet. Dans l'acte de mars 1631, un maître maçon, Sébastien Moncler, est tenu, dans un délai d'un mois et demi, de « lever le pavé du jeu de paume [...] des deux bouts depuis la muraille de chescun bout jusques au premier et plus proche pillier de chescun des deux bouts [...] et le paver de bon pavé neuf » pour une somme de 75 livres. Charles Pignon avance 30 livres pour le lancement des travaux, à charge pour Marchant de veiller à leur achèvement, et de régler le solde, qui sera déduit du montant de la ferme. L'été 1632, c'est le maître maçon Vincent Texier qui est chargé de poursuivre l'opération en installant « deux cens de pavé neuf, bon et propre » (soit à peu près 200 m², chaque pavé mesurant 1 pied de côté). Il doit aussi « regratter tous les joins des murailles du dedans du jeu de paume et les coucher de plastre », le tout pour 75 livres, dont Marchant fera la dépense au nom de Charles Pignon³⁶. En juillet suivant, les travaux sont achevés.

En 1659, la ferme du jeu de paume n'est plus que de 100 livres par an, signe que le jeu se trouve dans un état de vétusté avancé, malgré les réparations antérieures, et que sa rentabilité a beaucoup baissé³⁷. Le maître paumier Nicolas Prouet a passé contrat avec le sieur de Bresme « au jour et feste de Saint-Jean » de 1659 (entre le 20 et le 23 juin) : c'est Prouet qui engage une série de petites réparations du jeu de paume, entre juillet 1659 et août 1660, pour un montant total de 89 livres 15 sols qu'il avance (sous réserve de déduction à la ferme due au sieur de Bresme), et dont sa veuve a conservé les quittances (une dizaine, soit une moyenne de 9 livres) : ce sont des petits travaux

de consolidation (maçonnerie, charpenterie, menuiserie et serrurerie), auxquels s'ajoutent des frais de transport³⁸.



Gravure sur bois (le jeu royal de la paume, Paris 1632)

Les chambres basses du jeu de paume

Outre le jeu de paume, certains bâtiments attenants, des « chambres basses » (petits édifices sans étage), font l'objet de contrats de location à des artisans de Brouage. Les actes font état de cinq chambres basses « en appant » du jeu de paume. En 1630, l'une d'elles (« une petite chambre basse ») ouvrait sur la rue principale (« scituée contre le jeu de paulme [...] sur la rue Sainte-Catherine ») : elle était louée en sous-ferme par le

³⁵ AD 17, 3 E 3106, 28/03/1631.

³⁶ AD 17, 3 E 3107, 22/05/1632.

³⁷ Minutes Lortie (AD 17, 3 E 2027, 27 octobre 1660).

³⁸ Notons une quittance de 9 livres « payée à Pierre Arondeau, barquier, pour le port de certain nombre de bois appartenant audit sieur de Bresme, lesquels il avoit pris au port de Thonnay Charante et les avoit apportés sur le quay de la présente ville ».

maître-paumier Jean Marchand au maître cordonnier Germain Legrand pour 20 livres par an³⁹. Précédait-elle le corps de la cage (du côté de la rue Saint-Luc), ou bien était-elle accolée au sud de la structure, dans l'espace jardin ? En 1632, Marchand répare la couverture de cette chambre et fait creuser un puits pour 9 livres.

En 1631, les quatre autres, dotées de boutiques, étaient directement affermées par le propriétaire à divers artisans de Brouage pour un bail de trois à cinq ans à raison de 15 livres par an : l'une⁴⁰ à David Pellerin, « l'un des canonniers de la ville »⁴¹, deux autres⁴², contiguës, à Pierre Ruet, maître boulanger⁴³, et la dernière⁴⁴ (qualifiée de « petite ») à Rémi Quinchard dit La Fleur, « texier en thoilie ». Elles ne sont pas clairement situées, mais Charles Pignon promet, pour les trois premières chambres, de « faire réparations nécessaires pour tenir [les locataires] clos et couverts » et de « paver et acquitter la route » : il pourrait s'agir ici d'une ruelle d'accès donnant sur la rue Saint-Luc. Les chambres, dans ce cas seraient adossées à la façade Est du jeu de paume.

Les maîtres paumiers de Brouage

Quatre maîtres paumiers sont nommés dans les documents : pour les deux premiers, Pierre Pignon (1615), François Prenoy (avant 1626), nous n'avons aucun renseignement. Nous en savons un peu plus sur les deux autres : Jean Marchand dit Belle Voye (1626-1632 au moins) et Nicolas Prouet dit La Franchise⁴⁵ (1659-1660) qui meurt peu après avoir pris en charge le jeu de paume. Ce dernier a un « compagnon paumier » nommé Jean Caucher dit La Marche⁴⁶.

Outre la gestion et l'exploitation des salles, les maîtres paumiers⁴⁷ forment les apprentis (10 ans de formation pour devenir paumier), fabriquent

leurs instruments, enseignent les règles complexes et finesse du jeu⁴⁸, et organisent les parties. Au XVII^e siècle, une partie coûte environ 11 sols, soit l'équivalent du salaire journalier d'un compagnon maçon, ou 1/3 de plus que celui d'un manœuvre. Le maître paumier en bénéficie ainsi que des leçons et d'éventuels revenus annexes dont on ne trouve pas trace à Brouage⁴⁹.

Nicolas Prouet, le dernier paumier

Seul l'inventaire après décès de Nicolas Prouet nous permet d'en savoir plus sur la vie d'un maître paumier à Brouage : encore l'information est-elle quelque peu biaisée, car elle concerne le dernier paumier connu – et la dernière mention du jeu de Brouage lui-même – dans un contexte de forte décadence de l'établissement. L'acte est passé devant le notaire Lortie, le 27 octobre 1660, peu après le décès de Prouet, en présence de sa veuve Marguerite Menanteau « pour la conservation des droits de Catherine Prouet leur fille », âgée de quatre mois⁵⁰, et de la mère du défunt, Marie Maserolles, remariée avec Jacques Boisson dit La Mothe.

Le mobilier qu'il laisse est extrêmement modeste : une table, deux châlits, un coffre à linge, une grande chaise et un bureau de noyer, deux moines [pour chauffer les lits], une maie de sapin et un petit dressoir, du mobilier de cheminée, de la vaisselle « demy bosselée » de cuivre et d'étain, et quelques instruments de jeu (*cf. infra*), le tout évalué à 182 livres 10 sols. En comparaison, l'ensemble du mobilier des deux maîtres paumiers de Rochefort (qui ne roulent pas sur l'or) s'élève à 594 livres pour l'un et à 806 livres pour l'autre.

³⁹ Minutes Gouin (AD 17, 3 E 3105, 11/02/1630).

⁴⁰ AD 17, 3 E 3102, 27/03/1631.

⁴¹ Comme d'autres militaires de la garnison de Brouage, David Pellerin exerçait un deuxième métier, probablement celui de cloutier et forgeron. Son fils Pierre s'engage pour le Canada le 16 février 1641 et s'installe à Trois-Rivières comme cloutier et soldat à la garnison (E. et J. Vigé II, *op. cit.* p. 299).

⁴² AD 17, 3 E 3102, 27/03/1631.

⁴³ La famille Ruet est une dynastie de boulangers bien repérée à Brouage au XVII^e siècle. En 1641, Antoine Ruet est (avec Adrien Amblard) l'un des deux maîtres boulangers fermiers des fours banaux du cardinal de Richelieu (E. et J. Vigé II, *op. cit.* p. 141 et 195).

⁴⁴ AD 17, 3 E 3106, 28/03/1631.

⁴⁵ Ce surnom n'apparaît que dans l'acte de décès des Registres paroissiaux de Brouage, le 25 octobre 1660 (AD 17, registres en ligne).

⁴⁶ À Brouage, les surnoms savoureux ne concernent pas que les soldats de la garnison.

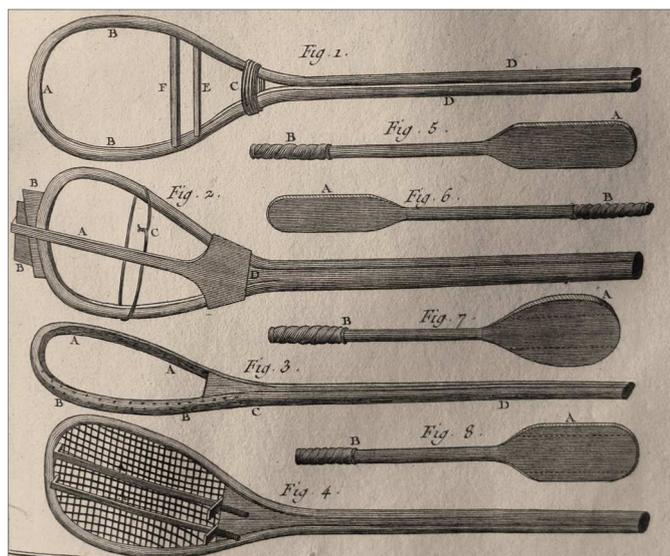
⁴⁷ Leur corporation existe depuis 1467 (fabricants de balles), complétée en 1571 par celle des vergetiers-brossetiers-raquetiers : paumiers et raquetiers ne seront officiellement fusionnés qu'en 1696.

⁴⁸ Parmi les nombreux traités qui paraissent aux XVII^e et XVIII^e siècles sur la paume, l'ouvrage de référence est celui de Garsault, *Art du paumier-raquetier et de la paume*, 1767.

⁴⁹ Dans les villes plus importantes, il s'agit des recettes liées aux autres jeux (billard) et aux services de restauration (repas et boissons), ainsi que de l'apport non négligeable de l'activité théâtrale (à l'exemple de Rochefort).

⁵⁰ Le contrat de mariage entre Nicolas Prouet et Marguerite Menanteau a été passé le 24 mars 1657 devant le notaire royal Vieuille, qui exerce à Saintes. Deux enfants naissent de cette union : Jean, baptisé le 28 mars 1658 et décédé le 22 septembre 1659, et Catherine, baptisée le 20 juin 1660 (AD17, registres paroissiaux de Brouage en ligne).

Quant aux accessoires du jeu⁵¹, le constat est identique : Prouet ne possède que quelques raquettes et des balles. La balle utilisée avec une raquette est appelée « esteuf », balle de cuir remplie de bourre, d'un poids de 17 estelins (soit 26 grammes). La raquette reproduit la forme d'une guitare, légèrement incurvée, cordée de boyaux fins et résistants (d'une longueur d'environ 48 cm, sur 28 cm dans sa partie la plus large). L'inventaire de Prouet mentionne « huit raquettes cordées ayant servy, presque tout uzées, aveq huit bois d'autres raquettes neufs, ensemble cinq douzaines et demie de balles neufves propres pour jouer à la paume ». Son compagnon paumier, présent à l'inventaire, évalue ce maigre ensemble à 12 livres⁵². Par ailleurs son épouse signale une dette de 12 livres à la veuve du sieur de La Mothe, marchand, « pour raison de marchandize prize dans sa boutique pour faire des balles pour jouer à la paume ».



Instruments du jeu de paume, XVIII^e siècle
(Encyclopédie de Diderot)

Ce n'est pas tout : Nicolas Prouet laisse 172 livres de dettes diverses : emprunts d'argent ou marchandises achetées à crédit (nourriture, habits, chaussures, toile, fagots, « chasse dudit feu » [cercueil], frais d'enterrement dus au curé de Brouage), ce qui en dit long sur le niveau de vie du ménage, d'autant que les échéances de la ferme

du jeu de paume (100 livres pour les douze premiers mois et 30 à 40 livres pour les quatre mois de l'année en cours) restent impayées (un doute subsiste concernant la première échéance de 50 livres) : le jeu de paume est quasiment en état de faillite. Il faut toutefois tenir compte d'une douzaine de quittances à déduire, représentant le montant des réparations que Prouet a faites au jeu de paume, qui s'élève à 89 livres 15 sols. Mais le compte n'y est pas : au pire, le solde est négatif d'environ 50 livres ; au mieux, il ne reste rien, dettes et quittances s'annulant. La situation est dramatique pour la famille du paumier, ruinée, et déjà lourdement frappée par le malheur.

Le milieu social du jeu de paume à Brouage

Que peut-on savoir des fréquentations des paumiers et de la clientèle du jeu de paume à Brouage ? Les données sont très variables en fonction des époques. Il y a un monde entre la richesse ostentatoire de l'établissement à l'époque de Guillet et la misère des années 1659-1660.

Les fréquentations de Jean Marchant

Au XVII^e siècle, la situation est également contrastée. Jean Marchant – dont nous ne savons rien des activités de paumier – exerce son art quand Brouage vit ses heures de gloire, avec le rôle déterminant de Richelieu. Marchant est un personnage important, qui gère son établissement avec succès, semble-t-il, de 1626 à 1632, puisqu'il reconduit son contrat de ferme avec Charles Pignon pour cinq années supplémentaires. Il sous-afferme une chambre basse de l'établissement pour 20 livres par an en 1630. Il signe, en tant que témoin, plusieurs transactions d'artisans ou marchands locaux : ainsi le bail à ferme de Charles Pignon avec le maître boulanger Pierre Ruet (*cf. supra*). Le 19 avril de la même année, on fait également appel à lui comme témoin pour un important acte d'achat d'une barque⁵³, payée comptant 1100 livres tournois (« en bonnes espèces de pistoles, escus d'or, quards d'escu et autres bonne monnoye ») par Jean Tadourneau et Christofle Chassau (« chacun d'eux par moitié ») à Jean Coquet (somme « que ledit Coquet a veue, contée, prinse, serrée, embourrée, emportée et s'en contente » !). Les Tadourneau (marchands et artisans originaires des « isles de Marempnes »), sont bien implantés dans le secteur, du XVI^e au XVIII^e siècle⁵⁴. Quant à

⁵¹ Ces instruments sont habituellement très variés. Voir pour les détails techniques : E. Belmas, *Jouer autrefois... op. cit.* p. 123-131.

⁵² À titre de comparaison, l'inventaire du maître paumier Bleunard, décédé en 1718 à Rochefort, mentionne 12 vieilles raquettes, 12

battoirs, 11 fils de raquettes, 216 balles, ½ grosse de boyaux pour un total de 48 livres (80 livres pour le matériel de Guillon, en 1702).

⁵³ AD 17, 3 E 3105, 19/04/1630.

⁵⁴ AHSA LVI, *op. cit.* p. 145. E. et J. Vigé II, *op. cit.* p. 142.

Jean Coquet, c'est un jeune charpentier de navire qui meurt tragiquement à Brouage le 7 juillet suivant, à l'âge de 23 ans, au cours d'une soirée qui tourne mal chez son cousin Pierre Coquet, capitaine de navire au service du roi. Lors d'une altercation avec un convive, Coquet est frappé d'un coup de poignard dont il meurt après quelques heures d'agonie. Le coupable – Jean Hervé, un huguenot – est d'abord condamné à mort (bien qu'ayant abjuré), puis, après appel, aux galères à perpétuité⁵⁵.

Les relations de Nicolas Prouet

Qu'en est-il avec Nicolas Prouet, trente ans plus tard ? Le contexte n'est, bien sûr, plus le même, et c'est à travers les emprunts du jeune paumier que l'on peut entrevoir ses fréquentations ou sa clientèle. Ainsi Charles Duhamel, sieur de la Blanchardière, l'aide-t-il, par un prêt d'environ 50 livres (dont 16 livres restent dus), pour l'achat d'un des lits du ménage. Charles appartient à la grande famille des Duhamel de la Blanchardière : né en 1636, il est probablement le fils de Louis Duhamel, contrôleur général des salines de Saintonge depuis 1633, choisi en 1640 pour percevoir les 34 000 livres que la taille rapporte dans le secteur de Brouage. Dans les papiers de Nicolas Prouet, on trouve également mention de « Monsieur de Seuil », qui prête au maître paumier une somme de 47 livres, dont 30 déjà remboursés. Il s'agit ici de Pierre Chertemps de Seuil, neveu de Colbert de Terron (qui s'occupe des intérêts de Mazarin à Brouage), et son homme de confiance dans la place depuis 1655 : c'est lui qui gère le contrôle des recettes des 35 sols (l'un des impôts sur le sel, produisant, plus de 390 000 livres par an, quand les conditions sont favorables).

Ces deux personnages, tout-puissants à Brouage, sont donc en relation directe avec Nicolas Prouet, qui est leur débiteur. Malgré tout, cela reste maigre, et ne nous dit rien sur la clientèle du jeu de paume, qui n'apparaît pas dans l'inventaire, à la différence de celle de Rochefort, où les dettes sont inversées, puisque les « mémoires » font état de sommes non négligeables – 355 et 915 livres – dues aux deux maîtres paumiers par l'aristocratie locale⁵⁶. Toutefois, on peut table sur la fréquentation du jeu par les jeunes officiers des compagnies qui composent la garnison de Brouage : 6 à 9 compagnies en fonction des périodes au XVII^e siècle, soit 400 à 600 hommes, auxquels s'ajoutent les

troupes de passage ou temporaires. La seule information assurée reste que, malgré un déclin certain de cette institution centenaire de Brouage, le jeu de paume reste tributaire de la petite noblesse locale et du monde des affaires du sel.

Le jeu de paume de Brouage, délabré et en faillite en 1660, a-t-il perduré les années suivantes ? Aucun document, à ce jour, ne permet de l'affirmer. Mais le déclin amorcé de la place de Brouage va s'accélérer avec la création, en 1666, de l'arsenal du Ponant à Rochefort, décidée par Louis XIV et Colbert, et mise en œuvre par Colbert de Terron, l'ex-maître de Brouage, qui désormais a fort à faire ailleurs.

Conclusion

À Brouage, le jeu de paume s'inscrit dans la trajectoire classique de ce phénomène socio-culturel, avec des traits accentués, liés à son cadre urbain, au milieu des marais, face à La Rochelle huguenote : une place-forte militaire et une plaque tournante du commerce du sel. Trois moments se détachent : une fondation éclatante – ville et jeu – grâce aux millions de livres du sel, en plein XVI^e siècle, sous influence italienne ; une apogée politico-économique sous l'égide de Richelieu, puis de Mazarin, qui mettent en place l'absolutisme royal ; un déclin rapide, voire brutal, qui s'amorce dès le milieu du XVII^e siècle, associé à la création de l'arsenal du Ponant et à l'enlisement progressif du havre.

Les acteurs du jeu de paume reflètent cette évolution : Étienne Guillet, magnat du sel, qui joue et perd dans le terrible affrontement des guerres de Religion, Jean Marchant qui conduit avec succès son entreprise dans un contexte extrêmement favorable, Nicolas Prouet dont la misère et le destin tragique préfigurent ce que deviendra Brouage, une superbe cité fantôme ■

⁵⁵ E. et J. Vigé II, *op. cit.* p. 246.

⁵⁶ Voir, pour le détail, Ph. Duprat, « Le jeu de paume... » *op. cit.*, p. 41-42.